pas un délit, mais c'est s'exposer à une grosse pression des flics et des juges (prolongation de la GAV et menace de détention provisoire)
- pour le reste : utilise ton droit au silence ! « Je n'ai rien à déclarer » ne leur laissera pas de prise et t'évitera des propos maladroits et compromettants pour toi ou d'autres (dire que tu étais bourré·e, n'est pas une bonne option : c'est une circonstance aggravante)
- en garde à vue (GAV) tu as le droit de faire prévenir un·e proche, de ne pas signer les procès-verbaux avec lesquels tu n'es pas en accord, de voir un·e médecin·e (toutes les 24h), et un·e avocat·e commis·e d'office (gratuit) ou que tu connais (payant). Les avocat·es de la Legal Team peuvent donner quelques conseils, et surtout t'apporter du soutien moral et assurer le contact avec l'extérieur, MAIS n'ont pas un grand pouvoir en GAV : ne rien déclarer est ton meilleur atout !
- tu peux refuser la prise d'empreintes, de photos et d'ADN. Ceci représente un délit mais sache que politiquement c'est un acte fort, et on constate qu'il n'entraîne souvent que des amendes et qu'elles peuvent être prises en charge collectivement.

SI TU ES MENÉ·E AU TRIBUNAL
- demande à ton avocat·e commis·e d'office de nous contacter pour être représenté·e par un·e avocat·e de la Legal Team. Autrement, un·e proche pourra aussi te désigner un·e avocat·e
- tu peux refuser la comparution immédiate, pour avoir le temps de préparer ta défense. Les garanties de représentation servent alors à convaincre le juge de te laisser libre en attendant le procès, mais si ça ne marche pas, l'avocat·e peut faire appel d'une décision de détention provisoire et créer une nouvelle audience pour ta libération.
- préviens-nous quand tu sors !

La LEGAL TEAM est une équipe qui s'occupe de centraliser les infos sur les arrestations pour essayer d'anticiper les éventuelles suites judiciaires, et qui lutte contre l'isolement que la répression essaie de mettre en place. C'est aussi une caisse anti-répression qui peut servir à payer des frais de justice. **07 53 05 25 30**

LEGAL TEAM 07 53 05 25 30

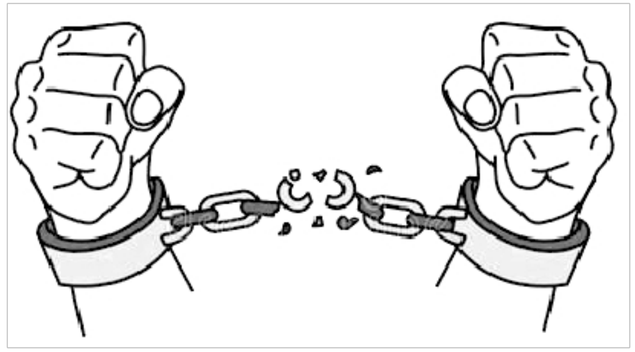

Appelle ce numéro si tu es témoin d'une arrestation, si tu es proche de quelqu'un.e qui a été arrêté.e.

CONSEILS PRÉALABLES :
- si tu peux, n'emmène pas ton téléphone en manif.
- confie à un.es de tes potes un dossier avec tes garanties de représentation (photocopies de carte d'identité, attestation de domicile, contrat de travail, carte d'étudiant, etc), on pourra les utiliser depuis l'extérieur pour t'éviter la détention provisoire. C'est l'occasion pour parler avec tes proches de comment tu voudrais qu'ielles réagissent si tu te fais arrêter, et de partager entre vous le numéro de la legal team.
- si tu veux prévenir un-e proche depuis le comico, pense à apprendre son numéro par cœur.

EN CAS DE PRÉSENCE POLICIÈRE
- ne reste pas isolé·e, mais en binôme ou trinôme c'est bien, pour que tes ami·es veillent sur toi et puissent gérer la suite si t'es interpellé·e. En grand groupe il est plus facile de résister aux flics (et refuser collectivement un contrôle d'identité par exemple).
- si tu vois une personne se faire interpeller, trouve ses proches et communique-leur notre numéro. Tu peux aussi nous appeler pour donner le lieu et l'heure de l'arrestation et décrire physiquement la personne.
- à la fin d'une action, ne part jamais seul·e et pense à changer de tenue (les caméras repèrent surtout les habits). Évite aussi d'avoir à ce moment là : arme, drogue, téléphone ou document avec des infos persos.

SI TU ES INTERPELLÉ·E
- garde ton calme. Malgré l'isolement et le stress que te mettent les flics, méfie-toi de leurs promesses.
- ils vont te demander ton identité, tu peux donner le strict minimum (nom, prénom, lieu, date de naissance). Ne pas donner son identité n'est

pas un délit, mais c'est s'exposer à une grosse pression des flics et des juges (prolongation de la GAV et menace de détention provisoire)
- pour le reste : utilise ton droit au silence ! « Je n'ai rien à déclarer » ne leur laissera pas de prise et t'évitera des propos maladroits et compromettants pour toi ou d'autres (dire que tu étais bourré·e, n'est pas une bonne option : c'est une circonstance aggravante)
- en garde à vue (GAV) tu as le droit de faire prévenir un·e proche, de ne pas signer les procès-verbaux avec lesquels tu n'es pas en accord, de voir un·e médecin·e (toutes les 24h), et un·e avocat·e commis·e d'office (gratuit) ou que tu connais (payant). Les avocat·es de la Legal Team peuvent donner quelques conseils, et surtout t'apporter du soutien moral et assurer le contact avec l'extérieur, MAIS n'ont pas un grand pouvoir en GAV : ne rien déclarer est ton meilleur atout !
- tu peux refuser la prise d'empreintes, de photos et d'ADN. Ceci représente un délit mais sache que politiquement c'est un acte fort, et on constate qu'il n'entraîne souvent que des amendes et qu'elles peuvent être prises en charge collectivement.

SI TU ES MENÉ·E AU TRIBUNAL
- demande à ton avocat·e commis·e d'office de nous contacter pour être représenté·e par un·e avocat·e de la Legal Team. Autrement, un·e proche pourra aussi te désigner un·e avocat·e
- tu peux refuser la comparution immédiate, pour avoir le temps de préparer ta défense. Les garanties de représentation servent alors à convaincre le juge de te laisser libre en attendant le procès, mais si ça ne marche pas, l'avocat·e peut faire appel d'une décision de détention provisoire et créer une nouvelle audience pour ta libération.
- préviens-nous quand tu sors !

La LEGAL TEAM est une équipe qui s'occupe de centraliser les infos sur les arrestations pour essayer d'anticiper les éventuelles suites judiciaires, et qui lutte contre l'isolement que la répression essaie de mettre en place. C'est aussi une caisse anti-répression qui peut servir à payer des frais de justice. **07 53 05 25 30**

LEGAL TEAM 07 53 05 25 30

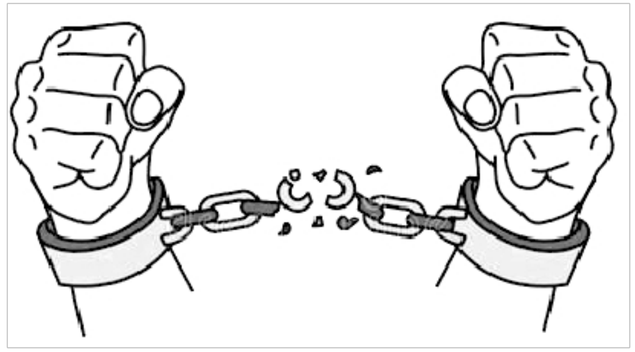

Appelle ce numéro si tu es témoin d'une arrestation, si tu es proche de quelqu'un.e qui a été arrêté.e.

CONSEILS PRÉALABLES
- si tu peux, n'emmène pas ton téléphone en manif.
- confie à un.es de tes potes un dossier avec tes garanties de représentation (photocopies de carte d'identité, attestation de domicile, contrat de travail, carte d'étudiant, etc), on pourra les utiliser depuis l'extérieur pour t'éviter la détention provisoire. C'est l'occasion pour parler avec tes proches de comment tu voudrais qu'ielles réagissent si tu te fais arrêter, et de partager entre vous le numéro de la legal team.
- si tu veux prévenir un-e proche depuis le comico, pense à apprendre son numéro par cœur.

EN CAS DE PRÉSENCE POLICIÈRE
- ne reste pas isolé·e, mais en binôme ou trinôme c'est bien, pour que tes ami·es veillent sur toi et puissent gérer la suite si t'es interpellé·e. En grand groupe il est plus facile de résister aux flics (et refuser collectivement un contrôle d'identité par exemple).
- si tu vois une personne se faire interpeller, trouve ses proches et communique-leur notre numéro. Tu peux aussi nous appeler pour donner le lieu et l'heure de l'arrestation et décrire physiquement la personne.
- à la fin d'une action, ne part jamais seul·e et pense à changer de tenue (les caméras repèrent surtout les habits). Évite aussi d'avoir à ce moment là : arme, drogue, téléphone ou document avec des infos persos.

SI TU ES INTERPELLÉ·E
- garde ton calme. Malgré l'isolement et le stress que te mettent les flics, méfie-toi de leurs promesses.
- ils vont te demander ton identité, tu peux donner le strict minimum (nom, prénom, lieu, date de naissance). Ne pas donner son identité n'est